la douceur de la halte, la joie de l'immobilité. Il eut un nouveau soupir. Ensuite, il leva le front.

Justement, il atteignait la porte de la Maette et, aspirant l'air, il perçut diverses odeurs d'aliments. Sa fringale en fut à ce point significatives qu'il oublia sa fatigue excessive. Il doubla le pas, et, ayant tiré de sa poche ses cinq petits

— *Voici pour tes étrennes...*

sous légendaires, il les tenait dans sa dextre hâve et noueuse, prêt à les donner au premier marchand de vivres qu'il aviserait, çà ou là. Ainsi, il s'engagea dans la rue de Passy, presque déserte encore et silencieuse.

Soudain, une boulangerie : de chaque côté de la porte, en des corbeilles, de petites brioches, de petits pains et des croissants chauds. Le Juif errant eut un rictus de plaisir. S'approchant, la main déjà tendue, il allait cueillir cinq croissants. Mais il aperçut une fillette d'aspect misérable qui, la bouche ouverte, les yeux mouillés, considérait avec une convoitise extraordinaire l'étalage du boulanger. Elle était blonde, elle était pâle comme la neige vierge que venaient, à travers le bois, de fouler les pieds inquiets d'Ashavérus. Or, celui-ci éprouva un grand trouble inconnu. Il retira sa main avide de la corbeille aux croissants chauds et, brusque, il donna ses cinq sous à la fillette blonde et pâle, lui disant : « Voici pour tes étrennes. » Puis vite, vite, il continua son chemin.

De nouveau, il avait sorti cinq sous de son gousset fétidique. De plus en plus tiraillé par la faim, il regardait à droite, à gauche, en quête d'un autre marchand. Sur le seuil d'une boutique de fruitier, il avise tout à coup un vaste plateau d'osier chargé de pommes et de mandarines. Chance admirable! Le Juif errant raffolait des mandarines. Chance admirable : *les deux cinq sous!* indiquait une étiquette. Renifiant de gourmandise, Ashavérus s'apprêtait à prendre deux de ces petites oranges parfumées lorsque se dressa devant lui la pauvrette de tout à l'heure, aux joues de neige, aux yeux mouillés.

— Que désires-tu? fit-il doucement.

Elle avait couru après lui afin de le remercier de son aumône.

Pour la seconde fois, il éprouva un grand trouble. Pour la seconde fois, il laissa tomber ses cinq sous dans la menotte de l'enfant. Et, s'éloignant, il tourna la tête vers elle et lui cria :

— Je ne puis pas m'arrêter, mais si tu me suis je te donnerai d'autres sous, beaucoup d'autres sous avec quoi tu pourras fêter le jour de l'an. Je veux que tu ses aujourd'hui des gâteaux, et toutes sortes de friandises, et aussi des jouets.

Tout en marchant, il portait sans cesse sa main à sa poche et en extrayait chaque fois cinq sous qu'il tendait à la petiote, qui le suivait, émerveillée, qui le suivait, le suivait radieuse, quoiqu'ils fussent passés déjà près de plusieurs marchands de victuailles, le vieux vagabond affamé n'avait rien acheté pour lui. Taciturne maintenant, il s'étonnait dans son cœur de la générosité de ce cœur, il s'étonnait de son insolite et longanime charité.

Il avait, cinq sous par cinq sous, remis une dizaine de francs à la fillette. Celle-ci commençait à ne plus savoir où caser ce billon. Du reste, elle était haletante et ses jambes frêles se refusaient à plus longtemps suivre un vieillard à la fois si pressé et si pressé. Prête à revenir sur ses pas, elle cherchait quelques paroles de gratitude. Voici qu'Ashavérus éternus :

— Atchi!

— Dieu vous bénisse! dit l'enfant blonde.

Et sans rien ajouter, elle eut un geste caressant, tendit son front pâle. Le Juif errant comprit le doux geste. Mais il comprit aussi que, pour baiser ce front, il faudrait s'arrêter un peu. S'arrêter, c'était impossible. Il le savait. Cependant, il fit un effort immense, posa sur ses pieds, se courba. La fillette rodit en souriant :

— Que Dieu vous bénisse!

O miracle! l'éternel voyageur s'était arrêté! Il avait embrassé l'enfant, et il demeurait immobile. Stupéfié, il se frotta les yeux, se pinça le nez. Rêvait-il? Il ne rêvait pas. Alors il marchait? Non, il ne marchait pas. Ce prodige le bouleversait tellement qu'Ashavérus ne songeait ni à se l'expliquer, ni à s'en réjouir. Toutefois il se sentait si recru de lassitude qu'il se laissa instinctivement glisser vers le sol. Il était assis.

En vérité, il était assis près du trottoir, sur un petit tas de boue neigeuse. La fillette blonde et pâle se tenait debout devant lui, et, ahuri de bêtitude, il recommençait à lui passer des sous dont elle remplissait son tablier replié en haut. Ils se taisaient tous deux. Pourtant, quand le tablier fut plein :

— A présent, il me faut rentrer, fit l'enfant, et, puisque vous semblez moins hâté que tout à l'heure, vous devriez bien venir avec moi. Vous verriez ma mère. Elle est aussi bonne que vous. Mais elle est beaucoup plus pauvre, et notre demeure manque de tout. Pourtant, vous y seriez mieux assis que sur cette boue, j'en réponds.

Ashavérus hésitait. L'enfant inclina, les mains jointes :

— Allons, bon vieillard, un peu de courage. Levez-vous, et, à votre tour, suivez-moi.

Le Juif errant se leva d'un mouvement presque automatique, et, à son tour, il suivit la petite fille. Ils traversèrent deux ou trois rues étroites, désertes. Tout à coup, l'enfant s'arrêta :

— C'est ici. Voilà notre porte.... Toc, toc, toc....

Pour continuer à se montrer charitable et sublime.

Une femme ouvrit. Le vieillard entra, solennel. Il aperçut une chaise et s'en approcha avec cette préoccupation unique, angoissante :

— Pourrai-je m'arrêter de nouveau, m'asseoir de nouveau?

Il s'assit et un grand souffle de bonheur gonfla sa poitrine. Un instant, il contempla cette demeure si misérable qu'elle fût, il la trouva très douce et somptueuse. Puis il réfléchit, les bras croisés, les paupières closes. Ainsi il s'expliqua le miracle qui venait de se produire. Il comprit combien il avait été charitable envers la fillette si blonde et pâle, et qu'il recevait la récompense de sa sublime charité.

— Oui, oui, se dit-il, j'ai été sublime. Il n'y a jamais eu au monde un être aussi charitable que moi.

Et pour continuer à se montrer charitable et sublime, il appela la femme qui avait ouvert la porte et se mit à lui jeter des sous, des cinq sous encore et encore.

Cependant, sans qu'il s'en doutât, sa générosité devenait de moins en moins pure. Il s'y mêlait de la vanité et, peu à peu, de l'égoïsme. Ce n'était plus un sacrifice que s'imposait le Juif errant. Tout au contraire, il songeait au profit qu'il avait déjà tiré de sa largesse, au profit plus grand qu'il allait en tirer bientôt. Il disait :

— Prenez ces sous, prenez-les vite, brave femme. J'ai froid : voilà pour du bois, et vous allumerez un feu éclatant. J'ai faim : voilà pour des victuailles, et vous préparerez un festin copieux. Ramassez ces sous. J'en jette toujours. Voilà pour du vin. Voilà pour des liqueurs plus fines. Voilà, enfin, pour les cigares... de cinq sous, naturellement. C'est le jour de l'an, jour de joie!

Le feu allumé et le festin servi, Ashavérus s'attabla d'une façon bruyante et cavalière. Sublime! il avait été sublime! Il lui semblait avoir dûment conquis le droit de s'asseoir, de se chauffer, de se substanter, comme tout le monde, voire un peu mieux que tout le monde. Et, carré sur son siège, le dos au feu, il mangeait à pleine bouche avec un appétit brutal. Parfois, il lançait de véritables fusées de rire. Alors il se renversait sur sa chaise et frappait d'une manière sensuelle sur son abdomen anormalement rebondi. Il remplissait jusqu'au bord son verre, le vidait d'un coup.

— A ma santé, toastait-il. J'ai été sublime. Le feu, le manger et le boire, c'est moi qui les ai payés. Oui, j'ai tout payé.

— *A ma santé!...*

Maintenant il affectait des airs protecteurs, il hochait superbement l'aubergine qu'était son nez, ni plus ni moins que si c'eût été une banane ou quelque autre fruit plus rare encore. Et il racontait des histoires mensongères, se flattant de tout pouvoir, déclarant sûrement les voyages, les longs, longs voyages, prétendant que, si, avec tous ses sous, il n'avait acheté ni chevaux, ni berlines, c'était parce que jusque-là son médecin lui avait conseillé la marche. Les goûts changent. Dorénavant, il comptait se reposer. Où? Ma foi, au besoin il resterait dans cette demeure. Toutefois il souhaitait qu'on l'ornât quelque peu. Il tenait notamment à avoir un bon fauteuil, un bon divan et un bon lit. Il exigeait aussi que les repas fussent prêts à l'heure et le feu toujours flambant clair.

— Je veux bien être sublime, je veux bien tout payer mais.....

Or, dans son enthousiasme, Ashavérus ne s'aperçevait point que, petit à petit, il se dressait, et que déjà il n'était plus du tout assis. Et frappant violemment sur la table :

— Mais, achève-t-il, d'un accent rempli de jactance, j'entends que l'on me serve bien!

A ces mots, il fit malgré lui un pas dans la salle. Un chat fut ayant frôlé la jambe, il saisit, indigné, le félin frôleur et le lança par la fenêtre. Après quoi il voulut se remettre à table. Il ne le put. Il devint livide. Ses jambes s'agitaient, l'entraînaient. Calmé, soudain, il comprit que la trêve était terminée et murmura avec désespoir :

— C'est ma faute! Si courte qu'ait été la trêve, elle a duré plus longtemps que ma charité.

Ensuite, ayant fait le tour de la salle, il sortit honteux, le front bas. Il marchait. Il marchait par force. Et, ayant regagné la rue, il s'éloigna grand'erre, Juif errant comme devant.

HENRY GAUTHIER-VILLARS.

Élection sénatoriale

L'élection d'un sénateur de la Drôme, en remplacement de M. Laurens, décédé, est fixée au 18 février; les délégués sénatoriaux seront nommés le 12 janvier.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

Le budget de 1902

La Commission du budget a adopté hier les chiffres définitifs du budget de l'instruction publique et du budget de la guerre.

Elle a rétabli, au budget de l'instruction publique, les crédits relatifs aux Facultés de théologie protestante, et décidé d'insérer dans la loi de finances une disposition limitant le nombre des Petits Séminaires à un par département.

En ce qui concerne le budget de la guerre, le ministre sera entendu au sujet des dépenses de l'expédition du Sud-Algérien.

La Commission a décidé que les officiers d'administration ayant neuf ans de grade jouiront des mêmes avantages pécuniaires que les autres officiers.

La Commission s'est ensuite ajournée au 9 janvier.

L'ACTION LIBÉRALE A AMIENS

Grande réunion d'organisation électorale à Amiens, dimanche, sous la présidence de M. Aubry, avocat à la Cour d'Amiens. Plus de 500 citoyens se pressaient pour entendre la conférence de M. Georges Piot, avocat à la Cour de Paris, délégué de l'Action libérale, qui avait pris pour sujet : *La Franc-Maçonnerie maîtresse du gouvernement*. A l'aide de documents irréfutables, l'éloquent orateur établit à quel point la Franc-Maçonnerie est l'ennemie jurée de toutes les libertés, de l'armée et de la paix sociale. Il adresse à son auditoire un pressant appel à l'union, la discipline et l'audace contre la tyrannie maçonnique. De vifs applaudissement prouvent à l'orateur que cet appel a été entendu.

Après quelques mots vibrants de M. Aubry, l'assemblée adopte, à l'unanimité, et par acclamation, un ordre du jour conviant tous les bons Français à se rallier au mouvement de l'Action libérale pour faire tête à la Franc-Maçonnerie.

Les réceptions à l'Elysée

A l'occasion de la nouvelle année, le président de la République, ayant auprès de lui les ministres, le sous-secrétaire d'État et sa maison militaire et civile, recevra demain 1er janvier :

A 10 h. 1/4, le président du Sénat, les membres du bureau du Sénat et les sénateurs.

A 10 h. 1/2, le président de la Chambre des députés, les membres du bureau de la Chambre et les députés.

Le président de la République se rendra à 11 heures chez le président du Sénat et à 11 h. 1/2 chez le président de la Chambre.

Le président, ayant auprès de lui les cardinaux, les ministres, le sous-secrétaire d'État, le grand chancelier de la Légion d'honneur, le général gouverneur militaire de Paris et sa maison militaire et civile, recevra, à 2 heures, le corps diplomatique, les ambassadeurs et ministres plénipotentiaires français présents à Paris, les députations des corps de l'État, des administrations publiques et de l'armée.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

Les cartes des départements ci-dessous indiquent par circonscription les votes des députés de chaque département sur la loi des associations.

Ces cartes permettent de juger facilement, et du premier coup d'œil, comment est composée actuellement la représentation parlementaire des départements dont nous étudions la situation électorale.

CONTRE LA LOI — ABSTENTION
POUR LA LOI — EN CONGÉ

Corrèze
Cinq députés

CORRÈZE

M. Borie a voté CONTRE la loi.
M. Lachaud était absent par congé.
MM. Bussière, Delmas et Vacher ont voté POUR la loi.

Le Dr Lachaud, rad., député de Brive 1re, fut élu en 1898 en remplacement de M. Mielvacque de Lacour, rad., par 9257 voix contre 5 470 à M. Dumas, progr. Il a beaucoup perdu et peut être renversé par une campagne énergique.

La lutte sera plus difficile dans la 2e circonscription, où M. Bussière, rad. soc., battit de 4 000 voix M. de Lasteyrie, dép. progr. sortant, en 1898.

A Tulle 1re, M. Borie, revisionniste, dont l'attitude hésitante et les absences ont mécontenté beaucoup d'électeurs, sera vivement combattu par le maire socialiste de Tulle, M. Tavé, et peut-être par l'ancien député progressiste, M. Descubes, qui, en 1898, avait obtenu au 1er tour 5 897 suffrages contre 5011 à M. Borie. Le résultat du scrutin dépend donc entièrement des électeurs libéraux : à eux de s'organiser et d'agir.

Dans la 2e circonscription, il en est de même. M. Vacher, rad. soc., ayant obtenu au 1er tour 5 870 voix contre 6 109 à M. Delpeuch, dép. sort. progr., et 1 805 à un radical. — Ses votes, celui surtout en faveur de l'ensemble de la loi des associations, a éloigné de lui les électeurs libéraux auxquels il doit son succès de 1898. Son récent échec au Conseil général est un premier avertissement.

A Ussel, le radical Delmas, élu en 1898 par 8 097 voix contre 4 034 à M. Coudert, rad., sera, dit-on, combattu par M. Delestable, également radical.

ÉLECTIONS AUX CONSEILS GÉNÉRAUX

Le 16 janvier, élections : au Conseil général, dans les cantons de Nyons (Drôme) et Envermeu (Seine-Inférieure) ; au Conseil d'arrondissement, dans ceux de Ribemont (Aisne), Villefranche (Alpes-Maritimes), Grandpré (Ardennes), Pleusers (Côtes-du-Nord), Clichy (Seine).

TRAVAIL NÉCESSAIRE

La revision des listes électorales

(*Suite*)

Appel des décisions devant le juge de paix

On peut faire appel des décisions de la Commission municipale devant le juge de paix du canton.

L'appel doit être formé dans les *cinq jours* de la notification de la décision lorsqu'il est fait par les électeurs qui ont figuré dans l'instance devant la Commission.

Mais les autres électeurs ont également le droit de faire appel, et pour eux le délai est de *vingt jours* à dater de la décision.

L'appel n'est assujetti à aucune forme : il est fait par simple *déclaration* verbale ou écrite au greffe de la Justice de paix du canton.

On doit toujours en demander *récépissé*.

Détail intéressant : Toute la procédure est *absolument gratuite*.

Le juge de paix statue dans les dix jours.

Il doit avertir toutes les parties intéressées au moins trois jours à l'avance. Cet avertissement est prescrit à peine de nullité.

Les débats sont publics.

Il est bon de présenter des conclusions écrites.

La décision du juge de paix doit être motivée.

Si le juge de paix réforme la décision de la Commission municipale, il en avise le maire et le préfet.

Recours contre le jugement du juge de paix

Si l'on estime que le juge de paix a mal jugé, on peut se pourvoir en cassation contre le jugement du juge de paix.

Le pourvoi en cassation doit être formé dans les *dix jours* de la notification de la décision à l'adversaire.

S'il n'y a pas eu d'adversaire devant le juge de paix, le délai est de dix jours à partir du jugement.

Dans le délai de dix jours, on comprend le jour du jugement.

Le recours en cassation ne peut être formé que par les électeurs qui ont été parties devant le juge de paix.

Le pourvoi se fait par *déclaration au greffe* de la justice de paix.

Cette déclaration doit contenir l'énonciation des griefs relevés contre la sentence.

Le pourvoi est introduit *sans frais*, la procédure étant ici encore absolument gratuite.

Le pourvoi doit être dénoncé aux adversaires dans les dix jours qui suivent sa formation, si les adversaires se sont présentés devant le juge de paix.

Si la Cour casse le jugement, elle renvoie l'affaire devant un autre juge de paix pour qu'il soit statué à nouveau. (*A suivre.*)

Les personnes qui désirent avoir des renseignements plus complets peuvent demander la brochure La revision des listes électorales, *par M. L. Leyx, au Comité d'Action libérale, 7, rue Las-Cases, Paris.*

TRIBUNAUX

BRIERRE DANS SA PRISON

Brierre, dans sa prison, reste toujours impénétrable.

Il est surveillé constamment par deux gardiens. Il est calme et insensible à tout. Parfois, il feuillette distraitement quelques pages du *Magasin Pittoresque*. Parfois, il se promène rêveur, la tête basse. Il mange de bon appétit l'ordinaire de la prison et dort pendant la plus grande partie de la nuit.

Il cause rarement avec ses gardiens et ne fait jamais allusion au crime ni aux débats.

Il reste des heures entières, étendu sur sa couchette, rêvant, la tête dans ses mains.

UNE VICTIME DU DEVOIR

L'agent Pascaud, le 28 octobre dernier, bâton blanc en main, faisait son service, à 6 h. 1/2 du soir, au rond-point des Champs-Élysées. Il s'occupait si attentivement d'éviter les accidents aux autres qu'il n'aperçut pas, venant sur lui, au grand trot, un coupé qui le renversa.

Il fut blessé grièvement au coté et à la tête et, depuis lors, il n'a pu reprendre son service.

Le cocher du coupé, dont le propriétaire est un médecin, M. le Dr Saint-Léger, était cité devant la 9e Chambre pour blessures par imprudence. Le cocher a été condamné à un mois de prison avec sursis, et 100 francs d'amende. Le docteur a été déclaré civilement responsable. Une provision de 1500 francs a été accordée au blessé : le Dr Duplaix a été chargé d'examiner ses blessures.

LA GRÂCE DE PEROT

Perot, l'assassin de Roubaix, condamné à mort, aux assises du Nord, à la peine de novembre dernier, vient d'être gracié par M. le président de la République.

LE BUDGET DES VICAIRES

Castres-sur-l'Agout, 31 décembre. — La crise municipale qui s'était ouverte à Castres sur une question de suppression d'indemnité allouée aux vicaires paraît aujourd'hui terminée.

Le Conseil municipal, par 12 voix contre 10 et une abstention, a rétabli le crédit que la Commission du budget avait supprimé. (*Havas.*)

ANGLAIS & BOERS

Comment de Wet se ravitaille?

C'était une question. Beaucoup d'amis des Boers se préoccupaient de savoir comment ils parvenaient à se procurer des approvisionnements, des munitions, des vivres. Une dépêche de Londres au *Matin* nous l'apprend.

L'audacieuse attaque de de Wet sur le camp de Firman a fait passer aux mains des Boers les quantités considérables de munitions et d'approvisionnements réunis dans ce camp. Mais ce n'est que plus tard que le War Office se décidera à l'avouer.

Londres, 30 décembre. — Le War Office publie une liste complémentaire des pertes subies à Tweefontein : elle comprend 50 blessés, un mort et 4 morts de leurs blessures.

Le président Krüger et les camps de concentration

Amsterdam, 30 décembre. — (A l'Agence *Paris-Nouvelles*). — L'interview publiée dans le *Wiener Journal*, d'après laquelle le président Krüger aurait dit qu'il désapprouvait le déplacement des camps de concentration vers la côte, est absolument inventée.

Le président Krüger, dans une conversation privée, a déclaré que, nonobstant les bonnes intentions du parti libéral anglais, lord Milner ne vise qu'à faire subir de nouvelles vexations aux malheureuses populations du Transvaal.

Le président croit que le déplacement vers la côte assurera de meilleures conditions aux habitants des camps de concentration, mais il ignore si les résultats seront favorables et amèneront une amélioration dans l'état sanitaire des camps.

Meeting en faveur de la paix

Topeka (Kansas), 30 décembre. — Un meeting de 2 000 proboers a voté un ordre du jour engageant l'Angleterre à s'adresser au roi de Danemark et au président Roosevelt pour obtenir leur arbitrage en vue de terminer la guerre sud-africaine.

MASSACRE EN CHINE

Pékin, 30 décembre. — Les journaux chinois annoncent qu'un missionnaire français nommé May et plusieurs convertis ont été massacrés à Ning-Hia-Fou. On n'a aucune confirmation officielle. (*Havas.*)

GUERRE ET MARINE

LÉGION D'HONNEUR ET MÉDAILLES MILITAIRES

Sont promus commandeurs de la Légion d'honneur le général de brigade Duprat de Larroquette, le colonel de réserve d'infanterie Paget-Blanc, le lieutenant-colonel d'infanterie territoriale Regaudin.

63 croix de chevalier de la Légion d'honneur et 17 médailles militaires sont, en outre, concédées au titre de la réserve et de l'armée territoriale.

Outre les croix de grand officier, de commandeur et d'officier décernées au titre de l'armée active, dont nous parlions hier, il a été accordé 134 croix de chevalier et 135 médailles militaires.

Dans la marine

Sont promus dans la Légion d'honneur : grand-officier, le vice-amiral de Courthille ; commandeurs, les contre-amiraux Valéry, Mallarmé, le capitaine de vaisseau Huguet, le directeur du génie maritime Berrier-Fontaine ; officiers, les capitaines de frégate Pourquier, Drouet, Fririom, Adam, Mulot, Guépratte, Balloch de Kérillis, Degouy, Ytier, Serpette de Bersaucourt, Huguet, Lacase, le capitaine de frégate en retraite Cadiou, le mécanicien inspecteur Valentin, l'ingénieur en chef Canseret, le commissaire en chef Martin, le médecin en chef Galliot, le pharmacien en chef Louvet, le mécanicien en chef en retraite Duville.

LE BÉNÉFICE DE CAMPAGNE EN ALGÉRIE ET EN TUNISIE

Une nouvelle qui va produire une certaine émotion dans l'armée, et notamment dans les troupes d'Algérie :

A partir du 1er janvier 1902, le temps de séjour sous les drapeaux en Algérie ne comptera plus comme campagne pour les militaires du contingent algérien.

A partir de la même époque, les militaires indigènes des corps de l'Algérie et de la Tunisie cesseront de compter comme campagne le service militaire accompli en temps de paix en Algérie et en Tunisie, sauf le cas prévu par le décret du 9 décembre 1898 ou d'autres cas particuliers à déterminer par décret.

Nous croyons néanmoins que cette nouvelle règle va nécessairement et prochainement subir des exceptions, car il est inadmissible de considérer et de traiter absolument sur le même pied les troupes, par exemple, qui opèrent dans l'Extrême-Sud algérien et celles qui tiennent garnison à Paris.

COMMANDEMENT A LA MER

Le lieutenant de vaisseau Deman est nommé au commandement du torpilleur de haute mer *Flibustier*, dans l'escadre de la Méditerranée ; le lieutenant de vaisseau Castelnau, au commandement du torpilleur n° 94, à la défense mobile de la Corse.

Les pronostics pour janvier

Nous n'avons pas encore les pronostics habituels du météorologiste Jules Capré; mais voici ce que publie un Lyonnais, M. T. B. Ferestier. Il faut observer que ces pronostics concernent surtout la région du Sud-Ouest :

Les 1er et 2, chutes de neige ou de pluie avec brouillard, vent; élévation de la température.

Jusque vers le 6, pluie ou neige, brouillard et brume, vent assez fort.

Les 7 et 8, baisse barométrique, avec chances de pluie ou de neige, brouillard et vent fort, très fort ou violent; élévation de la température.

Vers les 9 et 10, brume, vent fort ou très fort; abaissement de la température, surtout la nuit.

Des environs du 10 et jusque vers le 14, baisse barométrique nous donnant de la pluie ou de la neige, avec vent qui variera de force et de violence, selon les stations, brouillard.

Le baromètre remontera un peu les 15 et 16, le temps restant à la pluie ou à la neige, avec vent et brouillard.

Vers les 17 et 18, s'attendre à la pluie ou à la neige, avec vent fort, très fort ou violent, suivant les stations, brouillard; élévation de la température.

Continuation de la période pluvieuse, neigeuse et venteuse jusque vers le 22.

Hausse barométrique à la pleine lune, les 23 et 24; abaissement de la température, surtout la nuit; brume, vent.

Du 25 au 27, s'attendre à la pluie ou à la neige; vent fort ou très fort, brouillard; élévation de la température.

A partir du 27 et jusque vers le 30, tendance du baromètre à remonter; abaissement de la température, surtout la nuit; brume.

Le 31, chance de pluie ou de neige, vent, brouillard; élévation de la température.

Tempêtes et mauvais temps en mer, notamment les 1er et 2, du 7 au 10, du 18 au 26, le 31.

Très hautes et fortes marées les 11 et 25.

Ce n'est pas très gai, et nous espérons que M. Jules Capré nous rassurera un peu.

LES CONGRÉGATIONS

LES PÈRES DE PONTIGNY A LAVAL

On lit dans le *Mayenne* :

M. Navarre, commissaire-priseur à Auxerre, chargé de la liquidation des biens des religieux de Saint-Edme, arrivé mercredi soir à Laval, s'est présenté jeudi pour faire valoir les droits à lui conférés par la loi qui attribue toutes les consciences catholiques.

Le liquidateur, averti que le collège libre de l'Immaculée-Conception, dirigé jusqu'au mois de juillet dernier par les religieux de Saint-Edme, était la propriété d'une Société civile régulièrement constituée depuis l'année 1890, s'est immédiatement mis en rapport avec les représentants de cette Société.

Ceux-ci, excipant de leur droit de propriété, ont protesté contre les opérations de liquidation et déclaré s'y opposer.

L'affaire est venue hier devant M. le président du tribunal civil, jugeant en référé.

Après avoir entendu les observations de Me Navarre et les explications présentées par Me Bucquet, avocat au nom de la Société civile de l'Immaculée-Conception, M. le président a rendu son ordonnance aux termes de laquelle tous les droits des parties étant réservés quant au fond, le liquidateur est autorisé à prendre communication de tous les actes et titres constitutifs de ladite Société.

M. Navarre a déclaré que, pour le moment, il ne demandait pas l'apposition des scellés, non plus qu'à pénétrer dans l'immeuble pour y dresser inventaire.

Les scènes pénibles de Solesmes, de Nantes, et d'ailleurs, nous seront donc épargnées, espérons-le.

LES AVIS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Seine-et-Marne. — Le Conseil municipal de Bray-sur-Seine a donné un avis favorable à la demande d'autorisation des Sœurs de la Présentation de Tours qui y dirigent l'hôpital et l'asile.

Aveyron. — Le Conseil municipal de Séverac-le-Château a donné un avis favorable aux Frères, aux Sœurs enseignantes et aux gardes-malades.

Lozère. — Le Conseil municipal de Ispagnac a donné un avis favorable au maintien des Frères du Sacré-Cœur de cette paroisse.

Dordogne. — Les Conseils municipaux de Nontron, Neuvic, Ambiac, Tocane, Saint-Apre, Mussidan ont donné des avis favorables aux demandes des Frères et des Sœurs qui y ont des établissements.

Seine-Inférieure. — Le Conseil municipal d'Yerville a donné, à l'unanimité, un avis favorable aux religieuses du Carmel d'Avranches, qui dirigent les écoles de filles de cette paroisse.

Charente-Inférieure. — Le Conseil municipal de Marans a donné un avis favorable aux demandes des Marianistes, des Sœurs garde-malades, des Ursulines de Chavagnes et des Sœurs de Saint-Vincent de Paul.

Ille-et-Vilaine. — Le Conseil municipal de Vitré a donné un avis favorable aux religieuses du Cœur Immaculé de Marie, aux Sœurs de Saint-Vincent de Paul, aux Frères de Ploërmel.

— Le Conseil municipal de La Guerche-de-Bretagne a donné, par 10 voix contre 3, un avis défavorable à l'école des Frères.

Meuse. — Le Conseil municipal de Verdun a émis un avis favorable à la demande en autorisation des Sœurs de Saint-Vincent de Paul.

Vendée. — Le Conseil municipal de Doix a émis un avis favorable à la demande des Frères de Saint-Gabriel qui dirigent une école en cette paroisse.

NOS RELIGIEUSES A L'HONNEUR

Nous trouvons encore aujourd'hui à l'*Officiel* le nom de quelques religieuses dont l'héroïsme a forcé l'admiration du ministre de la Guerre.

Le général André leur décerne par décret des récompenses diverses. Nous citons simplement :

Médaille d'argent. — Mme Labeurt (Louise), (Sœur Sainte-Euphrasie), de la Congrégation des Sœurs Augustines (hospice mixte de Rouen) : attachée aux salles militaires depuis quatorze ans, n'a cessé de donner les preuves du plus grand zèle et du plus absolu dévouement en prodiguant ces soins de jour et de nuit aux militaires atteints de maladies contagieuses.

Médaille d'argent. — Mme Theabet (Marie-Apollinie), religieuse de l'Ordre de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (hospice mixte de Besançon) : attachée aux salles militaires depuis dix-huit ans, s'est particulièrement distinguée au cours de nombreuses épidémies en prodiguant aux malades militaires les soins les plus assidus et les plus dévoués.

Témoignage officiel de satisfaction. — Mme Bitton (Rose), (Sœur Sainte-Porphyre), (hospice mixte de Béthune) : attachée aux salles militaires depuis quatre ans, a fait preuve de zèle et de dévouement au cours de récentes épidémies.

Témoignage officiel de satisfaction. — Mme Maynier (Charlotte-Elisabeth-Henriette), religieuse de l'Ordre de Notre-Dame des Sept-Douleurs (hospice mixte de Besançon) : attachée depuis dix-neuf ans aux salles militaires, a toujours fait preuve du plus grand dévouement, notamment pendant l'épidémie de fièvre typhoïde en 1901.

Ce sont de pareils héroïsmes dont Monsieur Jules Lermina écrivait hier, dans le *Radical*, qu'il fallait *épouiller* la France.

ÇA & LA

Morts d'hier

M. Yartiste John Dalympie, qui avait gagné trois prix de dessin à l'Exposition de Paris, à Belfast, mort de misère et de faim la veille de Noël. — M. Henri de Prades de Lavalette, au château de Montech (Tarn-et-Garonne), 48 ans. — M. Eskinger, vice-président de la Cour d'appel de Vienne (Autriche). — M. l'amiral grec Boubolis, petit-fils de l'héroïne Bonpellina, qui prit une grande part à la guerre de l'indépendance. Il avait été entre fois ministre de la Marine et plusieurs fois député.

Légion d'honneur

Sont nommés chevaliers de la Légion d'honneur, sur la proposition du ministre de la Guerre, MM. d'Aram, inspecteur principal de l'exploitation de la Compagnie des chemins de fer du Midi (trente-cinq ans de services); Fontaine, chef de division de l'exploitation de la Compagnie de l'Ouest (quarante et un ans de services), et Messy, inspecteur général de l'exploitation de la Compagnie de l'Est (trente-six ans de services, une campagne.)

Dîner militaire

Le contre-amiral Mallarmé, directeur de l'Ecole supérieure de marine, a offert lundi soir, au cercle militaire, un dîner qui réunissait la promotion sortante et les élèves de l'Ecole supérieure de marine. A ce dîner assistaient, les contre-amiraux Puech et Marquer, sous-chefs d'état-major.

Au dessert, le contre-amiral Mallarmé a donné lecture d'une lettre du ministre de la Marine le félicitant de son élévation au grade de commandeur de la Légion d'honneur, et lui annonçant qu'il a obtenu, du ministre de l'Instruction publique, les palmes d'officier de l'Instruction publique pour le capitaine de frégate Lephay, et les palmes d'officier d'Académie pour les lieutenants de vaisseau Kérandren, Prichard et Cuzac.

Le budget tunisien

Le ministre des Affaires étrangères vient d'approuver le projet de budget tunisien pour l'exercice 1902.

Les recettes ordinaires de cet exercice sont prévues à 27 155 400 francs en excédent de 87 809 fr. 51 sur les chiffres des dépenses ordinaires.

Le budget sur ressources exceptionnelles fait état de la recette éventuelle de 14 500 000 francs provenant de la réalisation de l'emprunt dont l'autorisation est demandée au Parlement.

Le service éventuel de l'intérêt et de l'amortissement de cet emprunt serait assuré par l'inscription au budget ordinaire d'un crédit de 580 000 francs représentant la première annuité.

CROIX

NOS AMIS DÉFUNTS

LE R. P. PASCAL CAMPANA

Le R. P. Pascal Campana, préfet apostolique du Bas-Congo, est mort à Bordeaux, le 26 décembre, chez un de ses frères, auprès duquel il s'était rendu. Il y a quelques mois, revenant d'Afrique, gravement atteint d'une maladie de foie.

Né à Ajaccio en 1848, le P. Pascal Campana était entré jeune encore dans la Congrégation du Saint-Esprit. Envoyé après sa profession en Cimbébasie, dans l'Afrique méridionale, il y fut formé à la vie de missionnaire par le célèbre P. Duparquet, de la même Congrégation, et devint, en 1887, préfet apostolique du Bas-Congo. Durant les quinze années de son supériorat, cette importante mission a pris les plus heureux développements.

C'est le R. P. Pascal Campana qui avait recueilli l'infortuné duc d'Uzès, revenu mourant à la côte, et l'avait assisté à ses derniers moments.

M. Guideau, à Lavardac (Lot-et-Garonne), à 22 ans. — M. l'abbé Bensergent, du diocèse de Blois, pèlerin de Jérusalem en 1889, le 22 décembre. — M. Jean Thevenot, le 30 décembre, à 92 ans, à Châtillon-sur-Seine. — M. Louis Rochelle, le 29 décembre, à 67 ans, à Paris, à l'Institut Pasteur. — Mme Eugène de Poulpiquet, en religion Sœur Marie-Joseph, au monastère des Dames de la Retraite, à Redon. Elle était veuve du comte Trogoff, et se fit religieuse peu après la mort de son mari. — M. l'abbé Joseph Grandhomme, chanoine honoraire, aumônier de la maison centrale de Rennes, à 72 ans. — M. Pierre Le Maoût, à Trégé (Côtes-du-Nord). — M. l'abbé Agustin, ancien curé de Vaudreuil (Eure). — M. l'abbé Marc Lafon, à La Chapelle-Péchaud (Dordogne), curé de cette paroisse, à 31 ans. — M. l'abbé Crespy, ancien curé de Vitrac (Dordogne), à 80 ans. — M. Requier, à 22 ans, à Périgueux. — Mme Delgrange, à Rumegies (Nord), à 90 ans. Elle était mère de M. le curé d'Hasnon.

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ NOTRE SALUT
Nos jours d'indulgences

SOUSCRIPTION POUR LA DIFFUSION
DES JOURNAUX ET DES PUBLICATIONS
DE LA MAISON DE LA BONNE PRESSE

Une partie de cette souscription est destinée à céder la *Croix* à demi-tarif à ceux qui voudraient organiser la vente de la *Croix* pendant les Pèlerinages, les Congrès et les autres manifestations catholiques.

M. Jarrasse, curé de F. (Creuse), 0 fr. 40. — M. Lebon Eva, à N., par M. (Nord), 0 fr. 50. — Pour servir la *Croix* gratuitement, 5 fr. — *La Croix du dimanche*, 25 fr. — M. Huot, à P., 50 fr. — Mme Vve Roquin, à St-W., 0 fr. 55. — M. Denys Charles, à Y. (Isère), 1 fr. 05. — Une mère de famille châtillonnaise, 4 fr. 20. — An. de Bergues, 1 fr. — M. l'abbé Roger, curé de St-R., 0 fr. 40. — Mlle Marquette, à V.-T., 4 fr. — M. L. de G., d'All., 13 fr. 60. — M. l'abbé Divic, curé de B., 1 fr. 20.

Le Pain de saint Antoine

212 lettres ont été déposées cette semaine dans le trône de saint Antoine.

Elles annonçaient ou recommandaient : 61 guérisons, 74 grâces spirituelles, 128 grâces temporelles, 19 vocations, 21 mariages, 23 emplois, 154 actions de grâces, 4 maisons retrouvées, 78 maisons de commerce, 52 écoles, 32 familles, 34 défunts, 17 protes, 12 paroisses, 7 bourseaux-dieu.

Il est matériellement impossible de reproduire les toutes les actions de grâces. Seules le sont celles dont la faveur est explicitement spécifiée.

Le gérant 5, rue Bayard, accuse réception à toutes les personnes q